Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

HAS

La Haute Autorité de Santé publie aujourd'hui des recommandations destinées à guider les médecins

dans la rédaction

ď

un certificat médical initial

pour les

victime

S

de violences.

٧

éritable

acte médical, il doit être réalisé de manière rigoureuse.

Le certificat médical initial atteste des violences subies par une personne et peut être utilisé

pour faire valoir ses droits

. II

constitue un élément de preuve pour la justice

et doit donc suivre des règles de rédaction précises.

Saisie par

la Direction

Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

Générale

de

la Santé

et

la Collégiale

des médecins légistes hospitaliers

et hospitalo-universitaires

la Haute Autorité

de Santé (HAS) a élaboré des recommandations qui visent à définir précisément ce qu'est un certificat médical dans l'objectif de standardiser des pratiques aujourd'hui divergentes.

Cette

hétérogénéité

crée des inégalités de traitement pour les victimes

dans

la reconnaissance pénale de leurs dommages.

Quand et comment rédiger un certificat médical initial ?

La HAS recommande aux médecins de toujours répondre à une demande d'établissement de certificat médical initial, qu'elle émane d'une victime ou des autorités judiciaires.

Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

Le certificat médical initial doit être descriptif et détaillé mais parfaitement objectif, le médecin pouvant étayer la description avec des schémas ou des photographies , avec l'accord de la victime

L'évaluation du versant psychique ne doit pas être omise.

Le médecin ne doit jamais affirmer la responsabilité d'un tiers, ni se prononcer sur le caractère volontaire ou involontaire des violences ou des blessures subies

La HAS

rappelle la possibilité de solliciter des aides au diagnostic et d'adresser la victime à une consultation spécialisée. Le médecin peut faire cette déclaration sur document libre ou sur un formulaire pré-rempli disponible sur le site de la HAS

.

Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

Veiller à préciser la durée d'ITT

Le médecin doit conclure le certificat médical initial par la durée d'incapacité totale de travail (ITT)

qu'il recommande.

L'ITT est la traduction en nombre de jours de la

gravité des

violence

S

subies par la victime

dans

les

activités

de la vie courante.

Dans

le cadre d'une

procédure judiciaire

, l'ITT contribue à qualifier l'infraction

(délit ou contravention) et l'importance de la peine encourue par l'agresseur.

Sensibiliser les victimes de violences au certificat médical initial

La HAS, en partenariat avec l'INAVEM (Fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation), éditera début 2012 un document d'information sur le

Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

certificat médical destination des victimes de violences.

à

Une recommandation de bonne pratique publiée en mai 2011 et spécifique aux maltraitance

s sexuelles intrafamiliales chez le mineur est disponible sur le site de la HAS

.

Écrit par HAS Mardi, 29 Novembre 2011 16:54 -

Consultez les documents en ligne sur <u>www.has-sante.fr</u>